

MAIRIE DE SAINT-PRIX

(95390)



Saint-Prix, le - 5 OCT. 2020

Téléphone : 01 34 27 44 44

Télécopie : 01 39 59 37 73

CC/Service urbanisme
01 34 27 44 48

MADAME SANDRA BILLET
MAIRE DE SAINT-LEU-LA-FORET
HOTEL DE VILLE
52 RUE DU GENERAL LECLERC - CS 50021
95321 SAINT-LEU-LA-FORET CEDEX

Objet : Modification du PLU
Transmission du projet de PLU

V/Réf. : DUA/DK/VL 20-0236

Dossier suivi par : Vincent LACOMBE

Destinataire : - pour action *Urbanisme*
- pour contribution
- pour info *DGS/CAB/AG/CM*
+ Elu(e) pour décision
Elu(e) pour info *Michelle CADRON*
Observation

Madame le Maire,

Je fais suite à votre envoi du 28 juillet 2020 me transmettant le projet de la modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune et vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, la délibération n° 2020-080 du 24 septembre 2020 du Conseil Municipal de Saint-Prix donnant un avis favorable à ce projet de modification.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de croire, Madame le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.



Le Maire

Céline VILLECOURT

Département du Val d'Oise

Canton de Domont

Commune de Saint-Prix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020**

Date de convocation : 18 septembre 2020

Date d'affichage : 2 octobre 2020

Membres en exercice	29
Membres présents	23
Membres votants	27

L'an deux mil vingt, le 24 septembre à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des fêtes, sous la présidence de Madame Céline VILLECOURT, Maire.

Etaient présents : Madame Céline VILLECOURT, Maire, M. MAIRE, Mme NGO DJOB, M. BOURSE, Mme MOLLIERE, M. SEFRIN, M. KAYAL, Mme CHAPPAZ, Adjoints – M. CHASTAING, M. JEAN-JACQUES, M. VET, Mme MAUGER, Mme DRIENCOURT, M. ESTARZIAU, Mme LECLERC, M. TOHME, Mme MOROSAN, Mme TRAN, M. ROCHER, M. LACAGNE, M. RICHARD, Mme ETHUIN-JEANMET, Mme YOT formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Mme THOMAS-MALBEC donne pouvoir à Mme NGO DJOB, Mme CHAIZE à Mme MAUGER, M. GANDRILLON à Mme VILLECOURT, M. BEHETRE à M. BOURSE.

Absents excusés : M. ENJALBERT, Mme DANIN

Secrétaire de séance : M. CHASTAING

N° DEL2020-080

OBJET : MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-LEU-LA-FORET

Le conseil municipal sous la présidence de Madame le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 26 mars 2019 du conseil municipal de la commune de Saint-Leu-la-Forêt prescrivant une procédure de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin d'ouvrir à l'urbanisation la zone UA1,

Considérant que cette modification a pour objectif de permettre la réalisation d'un projet d'aménagement comprenant la construction d'un centre aquatique intercommunal olympique et d'un équipement d'intérêt collectif ou service public destiné à la production d'énergies renouvelables, bénéficiant d'une insertion écologique et paysagère soignée dans un cadre largement boisé,

Considérant que cet aménagement est prévu le long du boulevard André Brémont, sur la partie sud de la commune, bien loin des frontières Saint-Prisssiennes

DÉLIBÈRE

A l'unanimité

Donne un avis favorable au projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Leu-la-Forêt.

Dit que cette délibération sera transmise à la commune de Saint-Leu-la-Forêt et sera jointe au dossier d'enquête publique.

* *

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture.



Pour extrait conforme au registre des délibérations

Céline VILLECOURT – Maire